

World Heritage 2002
Shared Legacy, Common Responsibility



PATRIMOINE MONDIAL 2002
Héritage partagé, responsabilité commune

Ateliers du Congrès
Italie
11-12 novembre 2002

POUR UN SUIVI DU PATRIMOINE MONDIAL

VICENCE

CONCLUSIONS DE L'ATELIER INTERNATIONAL

Sous le patronage de la Municipalité de Vicence et d'Intesa BCI
Organisé par l'ICCROM et le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
Avec le soutien de l'ICOMOS et de l'UICN

World Heritage 2002

Shared Legacy, Common Responsibility

La réunion sur le patrimoine mondial, tenue au Palais Leoni Montanari de Vicence, les 11 et 12 novembre 2002 a été organisée par l'ICCROM et le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, avec le soutien généreux de la Banca Intesa BCI et de la Ville de Vicence. L'organisation de la réunion a également été prise en charge par l'ICOMOS et l'UICN qui ont tous deux nommé les principaux experts et apporté un soutien financier pour leur participation. Cette réunion sur le suivi a rassemblé 23 experts de 16 pays.

Cette réunion avait pour but essentiel de renforcer l'appréciation et l'utilisation adaptée du suivi pour la bonne gestion des biens du patrimoine possédant une valeur culturelle et naturelle, en particulier dans le contexte des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

A cet égard, le système du patrimoine mondial doit être compris comme moyen de faire connaître les meilleures pratiques de suivi pour tous les sites du patrimoine mondial.

Les objectifs secondaires de la réunion, tels que prévus au moment de la planification, étaient les suivants :

1. Placer les débats de l'Atelier dans le contexte du vaste ensemble de réunions et d'initiatives mondiales associées concernant les questions de suivi du patrimoine culturel et naturel ;
2. Présenter les initiatives de suivi du patrimoine actuellement mise en œuvre par les Organes consultatifs ;
3. Renforcer matériellement la coopération parmi les responsables du suivi du patrimoine culturel et naturel ;
4. Etudier comment réaliser l'intégration effective des nouvelles techniques de suivi dans les systèmes et programmes de gestion des sites.

L'Atelier était constitué de séances de travail durant lesquelles tous les participants ont présenté des résumés analytiques des communications soumises à l'avance, suivi de débats, et enfin d'une synthèse des questions et points soulevés. Les communications étaient regroupées selon les thèmes suivants : avis des organes consultatifs et du Comité, suivi du patrimoine mondial et expériences relatives à l'établissement de rapports périodiques, cadres de suivi / conception de systèmes de suivi, expériences pratiques de suivi, techniques et outils de suivi, questions et principes de suivi. Les deux séances finales ont été centrées sur les conclusions, le recensement des résultats essentiels et les suggestions de suite à donner. Les participants ont également étudié un document récapitulatif des questions soulevées lors des débats sur les communications ; ce document sera inclus dans les actes de l'Atelier qui vont être publiés.

Les participants ont notamment dégagé les conclusions suivantes :

- Le suivi est un élément essentiel de la gestion des sites du patrimoine mondial et il doit être compris non comme une obligation imposée de l'extérieur, mais comme un moyen de disposer d'informations pour faciliter les processus de gestion et la planification de la conservation.
- Le suivi doit être considéré comme le fondement essentiel de l'établissement effectif de rapports périodiques au niveau des sites.
- L'engagement nécessaire à l'établissement d'un système de suivi permanent est largement compensé par les avantages à long terme qu'offre le système.

World Heritage 2002

Shared Legacy, Common Responsibility

- Les principes de base communs régissent des pratiques de suivi dans les domaines culturel aussi bien que naturel.
- Le suivi doit inciter les gestionnaires à accorder de l'importance à la maintenance et à la nécessité de prendre des mesures préventives, ce qui réduit ainsi la nécessité de mesures curatives / d'interventions de restauration.
- Le choix des systèmes et des méthodologies de suivi doit être lié au contexte culturel et institutionnel précis du site.
- Le suivi effectif exige de renforcer les liens entre les efforts entrepris pour définir les valeurs patrimoniales, l'établissement d'objectifs de gestion et leur utilisation dans les systèmes de suivi.

Afin de concrétiser les idées exposées ci-dessus, les participants ont proposé les mesures pratiques suivantes :

Questions de politique générale :

- Intégrer nombre de recommandations techniques issues de la réunion au processus de révision des Orientations qui est en cours.
- Rechercher d'autres moyens de faire connaître les rapports périodiques réalisés au niveau des sites pour améliorer la compréhension et l'utilité des informations présentées (en utilisant par exemple un format matriciel).
- Un groupe de travail a été créé pour passer en revue les définitions et la terminologie et parvenir rapidement à un consensus, ce qui permettrait de les présenter et de les étudier lors des prochains forums sur le patrimoine culturel et naturel, y compris lors de l'étude des Orientations en mars 2002.

Questions de fonctionnement opérationnel :

- Il a été proposé de créer un réseau thématique en ligne pour le suivi du patrimoine mondial afin de favoriser un échange d'expériences et créer un système accessible de gestion des connaissances fondé sur les intérêts des acteurs concernés. Un des participants à la réunion a proposé de contribuer financièrement au lancement de l'étape initiale de développement du réseau.
- Il faut concevoir et mettre en œuvre des cours de formation et des activités concernant le suivi (avec des volets sur le terrain), avec la participation active de partenaires scientifiques de la région et des donateurs potentiels.
- Le Secrétariat de la Convention, dans le contexte de la conception de programmes régionaux, doit se concentrer sur le suivi de sites sélectionnés pendant une période de temps appropriée, avec des ressources adaptées, afin d'acquérir les informations nécessaires à un processus décisionnel bien fondé du Comité.

World Heritage 2002

Shared Legacy, Common Responsibility

- Le Secrétariat pourrait également envisager d'étudier les rapports des précédentes missions de suivi réactif afin d'évaluer l'efficacité du travail réalisé.
- Les manuels en cours de préparation devront présenter des exemples des meilleures pratiques faciles à utiliser, pour guider les gestionnaires de sites dans le processus de documentation de l'ensemble du suivi.
- Il faudrait étudier la possibilité d'étendre le projet « Mettre en valeur notre patrimoine » (en cours d'exécution par l'UICN et l'UNESCO) au suivi du patrimoine culturel.
